

REPUBLIQUE DE
GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE**

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT
ET D'ADMINISTRATION DES ZONES
ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES
ZONES INDUSTRIELLES - ADAZZ

Programme de Développement des
Zones Spéciales de Transformation
Agro-Industrielle de Boké et
Kankan (PDZSTA - BK)

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANT (Firmes)

N° 002/SC/ADAZZ/PDZSTA - BK/2021

Clients : Direction Générale de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), représentée par le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK)

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD N° : 2100150042143

N° d'Identification du Programme : P-GN-AAO-023

Titre : « Services de Consultant pour l'élaboration du Manuel de Procédures Comptable & Financière et Manuel d'exécution du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) »

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (Prêt Fonds Africains de Développement), afin de couvrir le coût du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan. Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le contrat de Services Consultant pour l'élaboration du Manuel de Procédures Comptable & Financière et Manuel d'exécution du Programme.

Objectif de la mission

Les services seront réalisés sur une période estimée de six (06) semaines et comprennent les prestations suivantes :

- (i) Le cadrage des politiques sectorielles et sous-sectorielles qui encadrent l'agriculture, l'élevage et la pêche en Guinée ;
- (ii) Les dispositifs et modes opératoires requis pour l'exécution des activités dans chacune des composantes et sous-composantes ;
- (iii) Les arrangements institutionnels correspondants ;
- (iv) L'organisation, les principes de suivi-évaluation, les rôles et responsabilités des différents acteurs dans le circuit de l'information, le mode de collecte, de traitement et de diffusion des informations et d'élaboration des rapports d'activités du Programme.
- (v) La description des modalités de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales requises, en références à la mise en œuvre des documents cadres approuvés (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale/CGES et Cadre Politique de Réinstallation des Populations/CPRP).
- (vi) La description des procédures de gestion administratives, comptables, financières et de passation de marché pour la mise en œuvre des activités du Programme et la mise en place du système de gestion comptable du Programme.

L'ADAZZ, représentée par la CGP du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la **Banque Africaine de Développement, [nouveau cadre de passation des marchés de la Banque adopté le 14 octobre 2015]**, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (TDRs) aux adresses mentionnées ci-dessous **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT**.

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français et déposés ou transmise en quatre (4) exemplaires un (1) original et trois (3) copies dont une copie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **lundi 15 novembre 2021 à 12 h 00 mn GMT**. Et porter expressément la mention « Services Consultant pour l'élaboration du Manuel de Procédures Comptable & Financière et Manuel d'exécution du Programme PDZSTA - BK »

À l'attention : M. Laye SACKO, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan.

Adresse : République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, **Sandravalia 6^{ème} Avenue - Immeuble OSSEILY au 3^è Etage Tél : 622 20 36 80**. Elles peuvent également être transmise sous forme de PDF par courriel à l'adresse suivante : sackolaye1@gmail.com

L'ouverture des manifestations d'intérêts aura lieu le **lundi 15 novembre 2021 à 13 heures, heure locale** à l'adresse mentionnée ci- dessus pour les dépôts, en présence des Bureaux désireux d'être présents.

Fait à Conakry, le 1^{er} novembre 2021

Le Coordonnateur National



Laye SACKO